

Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'activité commerciale de (Sugoi Parts & Import) (le Vendeur), domicilié 4 rue des Prunelles 97435 St Gilles Les Hauts, 0693 218 871, Infosugoi974@gmail.com.

Article 1 - Champ d'application

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Leur objet est de définir les conditions dans lesquelles le Vendeur fournit aux acheteurs professionnels ou pas (l'Acheteur ou les Acheteurs) les produits suivants (Produits) :

- L'intégralité des Produits offerts par le Vendeur

Les CGV s'appliquent sans réserve ni restriction aux ventes conclues entre le Vendeur et les Acheteurs, quels que soient les stipulations qui peuvent figurer dans les conditions générales d'achat éventuellement établies par les Acheteurs.

Toute commande de Produits implique l'acceptation par l'Acheteur des CGV et des Conditions Générales d'Utilisation du site web du Vendeur pour les commandes via le site internet du Vendeur.

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des clauses contenues dans les présentes CGV ne peut pas être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Vendeur peut convenir avec un Acheteur de conditions de vente particulières dérogeant aux CGV.

Les présentes CGV sont en vigueur pour une durée illimitée, jusqu'aux éventuelles modifications opérées par le Vendeur.

Article 2 – Commandes

2.1 - Modalités de commande

Les commandes peuvent être passées par les Acheteurs auprès du Vendeur par tout moyen.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande, devis, ou facture, dûment signé par l'Acheteur.

Les ventes ne sont définitives, même si elles sont prises par l'intermédiaire de représentants ou employés vendeurs, qu'après acceptation expresse et par écrit par le Vendeur de la commande émise par l'Acheteur. Cette acceptation pourra être matérialisée par l'envoi d'un email, d'un SMS ou d'un courrier.

2.2 - Montant minimum

Aucun montant minimum de commande n'est exigé par le Vendeur.

Si l'Acheteur souhaite modifier sa commande, sa demande ne peut être prise en considération que si elle parvient par écrit au Vendeur avant l'expédition des Produits et qu'elle est acceptée expressément par le Vendeur.

Article 3 – Prestation de service

Toutes les prestations de service pouvant être proposé, donne lieu à l'établissement d'un ordre de réparation par prestataire de service, au plus tard lors de la prise en charge du matériels, véhicules ou autres. L'ordre de réparation devra indiquer les opérations acceptées par le client.

L'ordre de réparation est validé par signature du client.

Article 4 – Responsabilité du prestataire de service et du client

La responsabilité du prestataire de service par le biais du réparateur ne pourra en aucun cas être engagée :

Lorsque le matériel réparé aura été démonté hors de sa présence

Quand un tiers quelconque aura procédé à une réparation postérieure à la réparation litigieuse.

Quand l'utilisateur n'aura pas respecté les prescriptions d'utilisation de constructeur.

L'acheteur doit se tenir informé et être lui-même informé au préalable, que l'achat et l'utilisation de marchandise (Mécanique, Electronique, Châssis, Carrosserie etc..) faisant l'objet d'une utilisation en compétition et dans un cadre réglementer ne peuvent faire l'objet d'une utilisation sur route.

L'acheteur doit se tenir informé et être lui-même informé au préalable, que l'achat et l'utilisation de marchandise (Mécanique, Electronique, Châssis, Carrosserie etc..) faisant l'objet d'une utilisation en compétition et dans un cadre réglementer ne peuvent faire l'objet d'une utilisation sur route.

Le but et d'accroître les performances de ce dernier, le vendeur décline toute responsabilité dans le cas d'un contrôle ou même de toutes dégradations du matériel vendu ou mise en place pour quelques raisons que ce soient.

Lors des diverses prestations de service effectuer, le client ne peut tenir responsable ce dernier des dégradations pouvant être engendré. (Accident, dégradation intemporel, dégradation intérieur ou extérieur du matériel, excès de vitesse etc...).

Article 5 – Clause de réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des différentes fournitures vendu, jusqu'à complet paiement de la vente ou de la prestation de service. Conformément à la législation, le droit à revendication s'exerce même dans le cas de redressement ou de liquidation judiciaire du client.

Article 6 - Tarifs

3.1 - Détails du prix

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande ou dans la proposition commerciale spécifique éventuellement adressée à l'Acheteur. Toute fois en raison des coups de livraison, de dédouanement, d'augmentation des tarifs, qui peuvent changer, les tarifs de vente peuvent être révisés par le vendeur.

Les tarifs sont entendus tous frais compris.

La TVA applicable est la TVA en vigueur au jour de passation de la commande, tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix des Produits.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'Acheteur.

3.2 - Escompte

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Vendeur en cas de paiement des Produits commandés avant la date de paiement figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui prévu par les CGV.

Article 7 - Remises et ristournes

Le Vendeur n'octroie aux Acheteurs aucune remises ou ristournes, quelques soient la quantité et la régularité des commandes.

Article 8 - Modalités de paiement

5.1 - Conditions de paiement

Pour toute commande, l'Acheteur procédera au paiement du prix des Produits commandés par :

- Carte bancaire

- Carte bancaire 4xCb (plafond : 150 à 4000€)

- Chèque

- Espèces

- Virement bancaire

Les ventes sont définitives après le versement d'un acompte de 50 à 60% du montant total de la facture hors taxes au Vendeur.

Le prix à payer au Vendeur est donc le prix total de la facture, minoré du montant de l'acompte déjà versé.

Dans le cadre du paiement par carte bancaire que ce soit pour une opération de proximité ou en différé (4xCb), le vendeur appliquera des frais. Ces différents frais sont des frais lié à la transaction bancaire selon le montant d'achat effectué par l'acheteur.

Commission de Paiement de Proximité : 0.55%

Commission de Paiement sur Différé 4xCb par échéances: 3.05 %

5.2 - Pénalités de retard

En cas de retard de paiement de l'Acheteur, le Vendeur peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance fixée par les présentes CGV entraîne de plein droit, sans formalité ni mise en demeure, dès le jour suivant la date de règlement prévue sur la facture, l'application de pénalités de retard d'un montant égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 40 euros sera également due, de plein droit et sans notification préalable à l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une somme complémentaire si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant.

5.3 – Défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance entrainera :

- l'exigibilité de toutes les sommes restant dues, et ce quel que soit le mode de règlement prévue, le versement de pénalités de retard calculées à raison d'une fois et demi la montant de l'intérêt légal en vigueur et compter de la date d'exigibilité de la créance et jusqu'à la date de paiement effectif.

- la perception à titre de clause d'une indemnité égale à 15% des sommes dues.

Article 9 - Annulation

Le Vendeur n'acceptera aucune annulation de commandes de la part de l'Acheteur, quel qu'en soit le motif, sauf cas de force majeure.

Article 10 - Livraison

Les produits sont livrés dans un délai de 120 jours à compter de la réception par le Vendeur du bon de commande dûment signé.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Vendeur ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas de retard de livraison n'excédant pas un délai de 10 jours. Dans le cas d'un retard supérieur à 10 jours, l'Acheteur pourra demander la résolution de la vente et les acomptes éventuellement versés lui seront restitués par le Vendeur.

La responsabilité du Vendeur ne pourra jamais être engagée en cas de retard ou suspension de la livraison si celle-ci est imputable à l'Acheteur ou à un cas de force majeure.

Article 11 - Retours

Le Vendeur s'autorise à refuser les retours de Produits de la part de l'Acheteur.

Article 12 - Transfert de propriété

L'acceptation du bon de commande par le Vendeur entraîne automatiquement le transfert de propriété et le transfert des risques sur les Produits commandés.

Article 13 - Responsabilité - Garantie

11.1 - Garantie

Les Acheteurs bénéficient de la garantie légale d'éviction et des vices cachés.

Les Produits fournis par le Vendeur sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 1 mois à compter de leur réception par l'Acheteur.

La seule obligation qui incombe au Vendeur au titre de cette garantie est, selon son choix, le remplacement ou la réparation du Produit ou de l'élément reconnu défectueux, sauf si ce mode de dédommagement s'avère être impossible ou disproportionné. L'Acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnisation en cas d'immobilisation du Produit dans le cadre de l'application de cette garantie.

La garantie ne joue pas pour les vices apparents, les défauts et détériorations causées par l'usure naturelle due à une utilisation normale du Produit ou par une utilisation inappropriée du Produit par l'Acheteur. Elle ne joue pas non plus pour les dommages causés par des événements de force majeure, tels que notamment mais non limitativement intempéries, tremblements de terre, guerre, incendies, grèves...

Aucune garantie ne pourra s'appliquer à défaut de règlement intégral des sommes dues par l'Acheteur au Vendeur.

11.2 - Limitation de responsabilité

La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde, intentionnelle ou dolosive. Dans tous les autres cas, la responsabilité du Vendeur ne pourra jamais être recherchée ni engagée par les Acheteurs.

Les Acheteurs garantissent et indemnisent les éventuelles actions en responsabilité contre le Vendeur par des tiers au contrat.

En toute hypothèse, la responsabilité du Vendeur, si elle est engagée, ne pourra dépasser la valeur des Produits objet du contrat conclu avec l'Acheteur.

Article 14 - Droit applicable – Litiges – Traitement des réclamations - Médiation

Droit applicable : Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents.

Traitement des réclamations : Pour toute réclamation vous pouvez contacter le service clientèle aux coordonnées mentionnées en préambule des présentes conditions.

Attribution de juridiction : Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de St Denis de la REUNION nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

En cas de difficulté survenant à l'occasion de la commande ou de la livraison des articles vendus sur le Site, le Client s'adressera en priorité à SUGOI Parts & Import pour rechercher une solution amiable. Le Client a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Nonobstant ce qui précède, en cas de litige, conformément au règlement n° 44/2001 du 22 décembre 2000 :

- Le Client peut saisir soit le tribunal du lieu où il est domicilié, soit les tribunaux français,

- SUGOI Parts & Import pourra saisir le tribunal du lieu où le Client est domicilié.

Médiation des litiges de consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, le Client peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation. En l'espèce, le médiateur désigné est Médicys

73 boulevard de Clichy, 75009 Paris

Plateforme de Règlement en Ligne des Litiges :

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges a été mise en place par la Commission Européenne, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

Lu et Approuvé :